# PLAN LOCAL d'URBANISME Approuvé

### **Habsheim**



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

2. 1 - Document écrit

Transformation du P.O.S. en P.L.U.

APPROUVÉE par Délibération du Conseil

Municipal du 15 FÉVRIER 2018

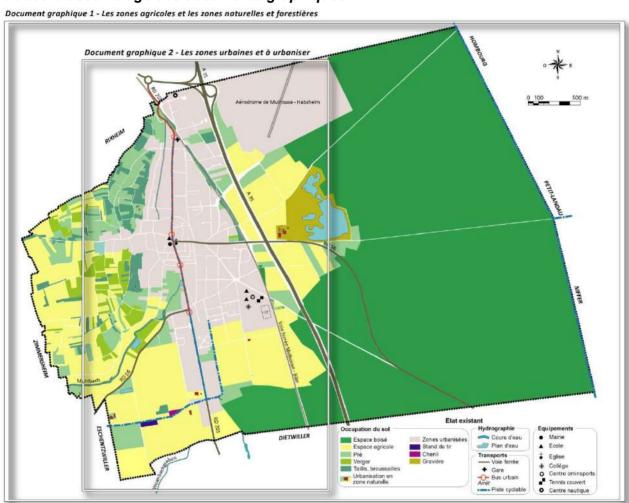
Le Maire



### **Avant-propos**

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) comporte le présent document écrit et les documents graphiques 1 et 2 qui couvrent les parties du territoire communal délimitées sur le tableau d'assemblage ci-dessous.

#### Tableau d'assemblage des documents graphiques



L'enjeu fondamental du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est de définir les conditions de développement et de renouvellement du territoire, de renforcer son identité en s'appuyant sur les grandes composantes de son paysage, urbain et naturel, de son bâti, présent mais aussi futur, dans un souci de préservation des ressources et de l'environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), en ayant pour ambition d'apporter une réponse globale basée sur une conception durable de l'urbanisme, constitue le cadre de référence des actions d'aménagement de la commune.

Pour que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables produise les effets escomptés il importe que les orientations qui découlent des axes d'action soient appréhendées globalement. Il est toutefois évident que leur mise en œuvre se fera de manière séquentielle et progressive.

### Le projet de la commune s'appuie sur les axes d'action suivants :

- 1. préserver et mettre en valeur l'environnement naturel de la commune
- 2. poursuivre la structuration de l'urbanisation et l'amélioration du cadre de vie
- 3. promouvoir le développement économique local
- 4. prendre en compte le risque d'inondation du Muhlbach et du Weierbachgraben

### I - ORIENTATIONS GENERALES

# 1 - PRESERVER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL DE LA COMMUNE

Objectifs :	Orientations :	
Préserver les équilibres écologiques	<ul> <li>Protéger les milieux naturels sensibles</li> <li>Sauvegarder la forêt domaniale de la Hardt et les deux sites Natura 2000 qu'elle comporte</li> <li>Protéger les collines du Tannenwald</li> </ul>	
	- Maintenir la zone humide du Muhlbach	
	<ul> <li>- Maintenir la Zone numide du Munibach</li> <li>- Préserver les continuités écologiques Nord - Sud : massif forestier de la Hardt, milieux collinaires du Tannenwald-Zuhrenwald.</li> <li>- Rechercher le rétablissement de continuités écologiques Est - Ouest</li> </ul>	
Conserver et préserver les richesses paysagères du territoire	<ul> <li>Protéger les entités naturelles structurantes du territoire et garantir la pérennité des paysages</li> </ul>	
	<ul> <li>Protéger un site naturel d'importance régionale qui constitue le noyau central de la trame verte : la forêt de la Hardt</li> <li>Protéger un site naturel d'importance subrégionale : le bocage des collines</li> </ul>	
	<ul> <li>Respecter les lignes de force du paysage</li> <li>Maintenir la prégnance de la trame verte et bleue du Muhlbach</li> </ul>	
	<ul> <li>Sauvegarder le bocage des collines</li> <li>Préserver les plantations d'alignement le long de la RD 201</li> </ul>	
Préserver les ressources naturelles	Économiser les ressources naturelles	
	- Protéger les ressources en eau	
	- Recommander le recours aux énergies renouvelables : solaire thermique, éolienne, géothermie	
	- Favoriser la conception bioclimatique des nouvelles constructions	
	- Favoriser l'emploi de matériaux recyclables et d'origine locale	
	- Assurer une gestion des déchets respectueuse de l'environnement	
	<ul> <li>Améliorer les performances énergétiques des constructions</li> </ul>	

## 2 - POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'URBANISATION ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Objectifs :	Orientations :
Maitriser l'urbanisation	Assurer un dynamisme démographique s'appuyant
	sur les capacités d'accueil  Contenir l'urbanisation à l'intérieur de la limite de
	cohérence de l'enveloppe urbaine en évitant l'étalement urbain :
	<ul> <li>Exploitation des vides du tissu urbain : densification maitrisée dans le respect de l'ambiance villageoise</li> <li>Remplissages des vides importants du tissu urbain : rue de la Rampe, rue de Landser</li> </ul>
	<ul> <li>Extensions urbaines contiguës: rue des Noyers, rue des Alouettes pour l'habitat en 1ère phase de développement, rue de la Rampe pour les activités économiques en 1ère phase de développement. En 2ème phase de développement: au Nahmatten, rue des Alouettes et au Zankacker</li> <li>Organisation et phasage du développement urbain: définitions d'orientations d'aménagement et de programmation</li> </ul>
	o Favoriser la valorisation du tissu urbain :
	<ul> <li>Conforter la centralité du cœur de village en poursuivant les actions de requalification de l'espace aux abords de la mairie</li> <li>Développer les équipements publics</li> </ul>
	- Poursuivre le renouvellement urbain dans le respect du patrimoine architectural et urbain
	<ul> <li>Accompagner la mutation urbaine des sites d'activités insérés dans le tissu (EFBE, rue de Zurich)</li> </ul>
	<ul> <li>Exploiter les potentialités du tissu urbain</li> </ul>
	- Maintenir et développer la mixité des fonctions
	o Opérer une ségrégation spatiale pour les activités
	générant des nuisances
Garantir la mixité sociale et	
intergénérationnelle	demandes des populations actuelles et futures :
	<ul> <li>Favoriser la création de logements adaptés aux jeunes ménages pour mettre en place un parcours résidentiel des</li> </ul>
	habitants
	Imposer la production de logements locatifs sociaux afin de garantir la mixité sociale
	- Encourager l'adaptation des logements existants et de la
	chaîne de déplacement aux personnes à mobilité réduite et notamment aux personnes âgées
	<ul> <li>Promouvoir la diversification de l'habitat en développant l'offre en habitat collectif et en habitat intermédiaire</li> </ul>

Objectifs :	Orientations :
Améliorer le cadre de vie	Traitement urbain des voies
	- Poursuite de la sécurisation de la traversée d'agglomération
	- Préservation et extension des plantations d'alignement rue du
	Général de gaulle
	- Poursuite des aménagements de sécurité des voies de
	desserte
	- Aménagement de l'entrée d'agglomération rue
	d'Eschentzwiller (RD 56 II]
	- Encourager une conception des espaces publics favorable
	aux modes alternatifs de déplacements (modes doux) y
	compris dans les zones de développement urbain.
	Restreindre l'occupation du sol de la zone d'activités
	Sud à l'artisanat :
	- Améliorer la qualité urbaine de cette entrée d'agglomération
	- Engager un processus de mutation urbaine
	<ul> <li>Aménager des lieux de convivialité :</li> <li>Création d'un parc aux abords de l'étang du Nahmatten</li> </ul>
	- Creation d'un parc aux abords de retaing du Nammatten - Aménager le Weiherwegle en sentier de promenade
	- Concevoir des espaces publics favorisant les échanges
	<ul> <li>Prise en compte des nuisances sonores des</li> </ul>
	transports terrestres :
	- Mise en œuvre de protection phonique le long de la voie
	ferrée et le long de l'autoroute
	Frankrik Birthan da marana ankain .
	<ul> <li>Encadrer l'évolution du paysage urbain :</li> <li>Réglementer les implantations pour favoriser la préservation</li> </ul>
	et la mise en valeur du paysage urbain
	- Agir sur l'aspect extérieur des constructions afin maintenir un
	cadre urbain à caractère villageois
	- Faire coïncider le périmètre de protection des monuments
	historiques avec les limites du noyau ancien
	<ul> <li>Reconnaître la fonction récréative de certaines parties du</li> </ul>
	territoire communal :
	- Aménager des lieux de promenade et de loisirs [forêt de la
	Hardt, milieux collinaires du Tannenwald-Zuhrenwald]
	- Maintenir les jardins et les vignes dans les milieux collinaires
	Poursuivre le déploiement des équipements publics :
	- Dans les zones spécialisées (Piscine, collège)
	- Dans les zones urbaines et à urbaniser
	<ul> <li>Maintenir et développer le réseau d'itinéraires cyclables :</li> </ul>
	- En milieu urbain pour offrir un mode alternatif de déplacement
	- En milieu naturel pour le sport et les loisirs et pour le tourisme
	<ul> <li>Valoriser les transports en commun et les modes doux :</li> </ul>
	- Création d'un arrêt tram-train rue de Hombourg
	- Organiser des rabattements sur la ligne du tram-train
	- Conforter les parkings-relais
	- Interconnexion des pistes cyclables
	Assurer l'accès aux réseaux de communication
	numérique

### 3 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Objectifs :	Orientations :	
Pérenniser l'activité agricole	<ul> <li>Assurer le maintien de l'activité agricole :</li> <li>Dans l'ensemble des zones non affectées l'urbanisation ou à la protection de la forêt naturels</li> <li>Permettre les sorties d'exploitation dans la partie Sud du ban communal</li> </ul>	
Diversifier les activités économiques	<ul> <li>Favoriser le développement du tissu économique</li> <li>En assurant une mixité fonctionnelle du tissu urbain permettant l'implantation d'activités et de services compatibles avec le voisinage des habitations</li> <li>En pérennisant et en développant l'équipement commercial, notamment par les commerces de proximité y compris dans les zones de développement urbain</li> <li>En permettant le développement des activités présentes sur le territoire communal</li> <li>En aménageant la zone d'activités rue de la Rampe</li> <li>En préservant la possibilité d'une extension future de la zone d'activités rue de la Rampe</li> </ul>	
Développer les communications numériques	<ul> <li>Assurer l'accès aux réseaux de communication numérique à haut débit</li> </ul>	

## 4- PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE D'INONDATION DU MUHLBACH ET DU WEIERBACHGRABEN

Objectifs:	Orientations :
Assurer la sécurité des personnes et des biens	<ul> <li>Préserver la possibilité de réalisation d'une solution hydraulique</li> <li>Mettre en œuvre une solution hydraulique satisfaisante :         <ul> <li>Sans reporter spatialement le problème</li> <li>En prenant en compte l'aléa inondation de manière globale sur le bassin versant du Muhlbach et du Weierbachgraben</li> <li>De la manière la moins pénalisante possible pour l'économie agricole</li> </ul> </li> </ul>
Récupérer le potentiel urbanisable du Nahmatten	<ul> <li>Promouvoir un aménagement conciliant un développement urbain prolongeant le noyau ancien et la préservation de la partie aval de la zone humide du Muhlbach</li> </ul>
Créer une continuité écologique Est - Ouest (si dérivation du Muhlbach)	<ul> <li>Utiliser la dérivation pout rétablir une continuité écologique par prolongation de la zone humide</li> </ul>

# II - MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

Objectifs:		Orientations :	
Modérer la consommation d'espace		<ul> <li>Densification maîtrisée de l'espace urbain</li> <li>Exploitation des vides résiduels (25,6 ha pour l'habitat et 3,3 ha pour les activités</li> <li>Modification des règles d'implantation</li> <li>Suppression des secteurs urbains de faible densité (UCa)</li> <li>Extension de la zone urbaine</li> <li>Suppression d'une zone d'extension à vocation économique (secteur NAe : 9,6 ha)</li> </ul>	
		<ul> <li>Préservation de la compacité de l'enveloppe urbaine</li> <li>Requalification urbaine des sites d'activités</li> <li>Exploitation du potentiel urbain des sites EFFBE et rue de Zurich</li> </ul>	
		Création d'une zone d'activités économiques	
Lutte contre l'étalement urbain		<ul> <li>Utilisation des potentiels existants rue de la Rampe</li> <li>Les orientations données pour l'objectif « Modérer la consommation d'espace » participent à la lutte contre l'étalement urbain</li> </ul>	
		<ul> <li>Réduction de l'enveloppe urbaine</li> <li>Suppression du secteur NAe (gain 9,6 ha)</li> <li>Maintien des protections liées aux milieux collinaires</li> </ul>	
	Potentiels urbanisables     En densification : <u>Habitat</u> : exploiter au moins	25% des 25,6 ha de vides du tissu soit <b>6,25 ha</b>	
	Activités : exploiter au moins 50% des 3,3 ha de vides du tissu soit 1,50 ha.  En extension : Habitat 1 <sup>ére</sup> phase : exploiter au moins 70 % du potentiel défini de 8,2 ha soit 5,7 ha  Habitat 2 <sup>ème</sup> phase : rue des Alouettes : exploiter au moins 80% du potentiel défini de 6,4 ha soit 5,12 ha Zankacker : réserver les 6,7 ha de potentiel à l'extension des équipements publics Nahmatten : n'exploiter les 9,9 ha de potentiel qu'après mise en œuvre de mesures de prévention des crues du Muhlbach.		
Objectifs chiffrés			
	Activités 1 <sup>ére</sup> phase : exploiter au moins 80 % du potentiel défini de 5,8 ha soit 4,6 ha		
	<u>Activités 2<sup>ème</sup> phase</u> : exploiter au moins 80 % du potentiel utile de <mark>3,9</mark> ha soit <b>3,1</b> ha		
	Pour mémoire 23,5 ha de potentiel abandonnés par rapport à l'enveloppe urbanisable du Plan d'Occupation des Sols		
<ul> <li>Densité</li> <li>L'objectif de densité moyenne est de 35 logements à l'hectare.</li> </ul>		ne est de 35 logements à l'hectare.	

